

DE/31/7.2.1/20230404/4

| | | |
|--|----|--|
| Nombre de Conseillers en exercice : | 33 | EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL |
| Présents : | 29 | |
| Représentés : | 4 | |
| Non représentés : | 0 | |
| | | Séance du 4 avril 2023 |
| L'an deux mille-vingt-trois et le quatre avril le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le vingt-huit mars, sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire. | | |
| Votants : | 33 | Étaient présents également : |
| Carine BLANC-TESTE, Samuel MONTGERMONT, Annie MILLET, Christophe MOURGEON, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Philippe COLLET, Chantal GONNET-OLIVI, Stéphane MICHEL, Annie GARNERO Adjointes au Maire. | | |
| Evelyne ESPENON, Gérard PREVOT, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Michel MUS, Sandy ROUVEL, Younès BOUROHI, Sonia NAMOUCHI, Damien JUGE, Cyrille GEEL, Vital DELESNERAC-DEMENVILLE, Caroline PLATERO-DELERM, Christiane TCHA SENG NOU, Mohammed AÏTANE, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME, Simon BERTHE, Conseillers Municipaux. | | |
| Étaient représentés : Rosa-Lila HAMMACHE, Quentin ROUVIERE, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES | | |
| Étaient absents et non représentés : Néant | | |
| Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mohammed AÏTANE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. | | |

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la commission des finances du 29 mars 2023,

CONSIDERANT que les taux d'imposition étaient fixés en 2022 à :

- Taxe d'habitation : 13,95%
- Taxe foncière (bâti) : 39,05 %
- Taxe foncière (non bâti) : 50,19 %

CONSIDERANT que le produit attendu au titre de la taxe d'habitation, de la taxe foncière (bâti) et de la taxe foncière (non bâti) pour 2023 est de 6.841.301€.

Le Conseil Municipal, Monsieur Samuel MONTGERMONT, Adjoint aux finances entendu et après en avoir délibéré par 25 voix pour et 8 voix contre (Michel Mus, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME et Simon Berthe)

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2023 comme suit :

- Taxe d'habitation : 14,93%
- Taxe foncière (bâti) : 41,78 %
- Taxe foncière (non bâti) : 53,70 %

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.
 Pour copie conforme.

Christian GROS


 Maire de MONTEUX

Mohammed AÏTANE


 Secrétaire de séance

Acte Exécutoire

Transmis le : 14.04.2023

Publié le :